

DÉLIBÉRATION CM-2022-024

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE
--

Étaient présents : M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoint, Mme Gaultier, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseret, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Chalvignac et M. Fiault,

Avaient donné pouvoir :

Mme Le Guilloux à M. Lombard, Mme Borias à M. Thiémonge, Mme Miel à M. Fiault et M. Ageitos à Mme Chalvignac.

Était absent non représenté :

M. de Bourrousse, Maire, et son pouvoir de Mme Dussous, pour cette délibération
Mme Ratti, M. Drougard et Mme Bernard.

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE

DÉLIBÉRATION CM-2022-024

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE
--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2021 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier relatif à l'exercice 2021,

Considérant que le compte administratif retrace les activités financières de la commune réalisées lors de l'exercice considéré,

Considérant que le compte de gestion 2021 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2021,

Considérant l'équilibre strict s'agissant d'un budget annexe de gestion à :

- 161 310,10€ en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 28 867,96 € en dépenses et recette d'investissement,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 31 mars 2022,

Sur proposition de M. Alain Thiémonge, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 24 présents et 28 votants,

DÉLIBÈRE

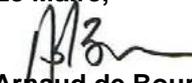
Article 1 : **APPROUVE** le compte administratif du budget Assainissement Prestations de service pour l'exercice 2021 ;

Article 2 : **DIT** qu'aucun résultat n'est à reprendre au budget 2022, l'exercice étant en parfait équilibre s'agissant d'un budget annexe de gestion ;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse